



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche**  
**Service de l'enseignement technique**  
**Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences**  
**Inspection de l'Enseignement Agricole Service de l'enseignement technique**  
**78 rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction mobilité, emplois, carrières BASE**

**Note de mobilité**

**DGER/SDEDC/2020-93**

**10/02/2020**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 15/02/2020

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Appel à candidatures en vue de pourvoir 7 emplois d'inspecteurs de l'enseignement agricole

#### **Destinataires d'exécution**

Administration centrale (DGER et SRH)  
Inspection de l'Enseignement Agricole  
Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux  
Services déconcentrés  
Etablissements Publics d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles  
Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur

**Textes de référence :** Décret n° 2019-1135 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et

de la formation professionnelle agricoles

Il est fait appel de candidature en vue de pourvoir par détachement, en application du décret n° 2019-1135 du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole, les emplois d'inspecteur ou d'inspectrice de l'enseignement agricole suivants :

**Domaine pédagogique :**

**Biologie-écologie..... DEUX EMPLOIS**

**Domaine établissements et missions :**

**Etablissements et vie éducative..... UN EMPLOI**

**Administratif, juridique et financier..... UN EMPLOI**

**Formation professionnelle continue et apprentissage..... UN EMPLOI**

**Inspecteurs référents (Postes ouverts exclusivement aux inspecteurs de l'enseignement agricole)**

**Hippologie  
EMPLOI UN**

**Numérique éducatif  
EMPLOI UN**

Les dispositions générales, les conditions de nomination et les fiches de poste correspondant à ces emplois sont décrites en annexe de la présente note de service.

Les candidats sont également invités à s'informer auprès :

- du Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole (au 01 49 55 52 85),
- de la Secrétaire Générale de l'Inspection de l'enseignement agricole (au 01 49 55 52 83).

-----

Les candidatures devront être présentées selon le modèle de dossier joint, une version électronique de la partie « renseignements administratifs » sera adressée par mail aux candidats identifiés.

Le dossier complet doit être transmis **au plus tard le 15 mars 2020**:

- d'une part au format numérique, par messagerie électronique à [ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr](mailto:ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr), sous forme d'un seul fichier comportant la totalité du dossier, hors avis hiérarchiques (NB : la taille du fichier ne doit pas dépasser 3 millions d'octets).
- d'autre part un dossier complet (avis hiérarchiques inclus) au format papier par la voie hiérarchique (directeur d'établissement, DRAAF, recteur d'Académie...), à l'adresse suivante:

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION  
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche  
Inspection de l'Enseignement Agricole  
Secrétariat Général  
78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP**

Sous peine d'être refusé ce dossier devra obligatoirement comporter 2 avis hiérarchiques circonstanciés.

**Le chef du service de  
L'enseignement technique**

**Le chef du service  
des ressources humaines**

**Jean-Luc TRONCO**

**Jean-Pascal FAYOLLE**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE**

**INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

**CANDIDATURE A UN EMPLOI D'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

**Intitulé de l'emploi :**

**1- Primo-accédants sur un emploi d'inspecteur**

**1.1- Dossier administratif**

**1.1.1- Renseignement administratifs**

numéro renoirh pour les agents du ministère :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Situation familiale :

Adresse personnelle actuelle

Numéros de téléphone (fixe et portable) :

Adresse électronique :

Résidence administrative souhaitée (cf annexe 1.5) :

Diplômes et titres :

Fonction actuelle :

Établissement ou service :

Corps ou emploi actuel

Grade, date de nomination dans le grade, échelon :

Le cas échéant, durée d'occupation d'emplois du groupe I ou du groupe II (arrêté du 14 novembre 2019 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles) :

Indice Brut :

**(NB : pièces à joindre :**

- **copie du dernier arrêté de situation administrative**
- **état des services publics accomplis, certifié par le supérieur hiérarchique ou le service de gestion)**

**1.1.2- Compte rendus d'entretien professionnel ou de rendez-vous de carrière**

Le cas échéant, joindre les deux derniers compte rendus d'entretien professionnel ou de rendez-vous de carrière

**1.1.3 - Avis hiérarchiques motivés (les deux colonnes sont obligatoirement à remplir, sauf cas particuliers : dans ce cas, nous contacter)**

Chef de service direct : chef d'établissement, chef d'unité...	Supérieur hiérarchique : directeur régional ou national, recteur...
Date, timbre et signature	Date, timbre et signature

## **1.2- Dossier de motivation**

### **1.2.1- Lettre de motivation (une page maximum)**

### **1.2.2- Dossier (10 pages maximum)**

**Le dossier doit comporter les rubriques indiquées ci-après. Il appartient aux candidats de faire preuve de créativité et d'initiative pour donner à ce dossier de motivation le caractère d'un dossier personnel construit. Il devra mettre en évidence les acquis de l'expérience utiles à l'exercice de l'emploi visé.**

#### 1- Curriculum vitae

Les éléments suivants seront pris en compte :

- Expérience professionnelle antérieure (activité, mobilité)
- Stages de formation continue, colloques suivis
- Travaux ou publications
- Initiatives, engagements personnels

#### 2- Expression de la motivation, en prenant en compte les acquis de l'expérience professionnelle

- Caractériser les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et vos atouts au regard des compétences recherchées
- Sélectionner des activités significatives (3 au maximum) parmi celle qui vous paraissent avoir développé des compétences utiles à l'exercice du métier d'inspecteur (décrire brièvement chaque activité et indiquer les compétences qu'elles vous ont permis d'acquérir ou de développer)

Date et signature du candidat

## **2- Emplois de référents**

### **2.1- Lettre de motivation, mettant en valeur l'expertise approfondie nécessaire à l'exercice des fonctions définies**

### **2.2- Curriculum vitae**

## ANNEXE

### NOTICE ACCOMPAGNANT L'APPEL DE CANDIDATURE A UN EMPLOI D'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

#### 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

##### 1.1 - Missions

Les inspecteurs de l'enseignement agricole exercent leurs missions dans le cadre de l'inspection de l'enseignement agricole et des missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles fixées par les articles L. 811-1 (enseignement technique agricole public), L. 812-1 (enseignement technique agricole privé) et L. 813-1 (enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et forestier) du code rural. Leurs missions permanentes sont notamment les suivantes :

1°) l'inspection des établissements et des dispositifs d'enseignement et de formation, l'inspection des agents, pouvant revêtir, selon les cas, trois formes : le conseil, l'évaluation, le contrôle. L'inspection s'exerce notamment sur les domaines suivants :

- le fonctionnement général des établissements d'enseignement et de formation en ce qui concerne l'exercice de leurs missions, la mise en œuvre de leur projet, leur vie intérieure sociale, scolaire ou étudiante, leur système de décision et l'organisation du service,
- la gestion administrative et financière,
- les dispositifs de formation scolaire, de formation par apprentissage et de formation professionnelle continue et les dispositifs de certification correspondants,

2°) l'expertise et l'appui en faveur des différents échelons de l'administration pour :

- l'élaboration des prescriptions pédagogiques et programmes nationaux,
- l'élaboration des sujets d'examen ou de concours,
- la participation aux concours, examens et commissions de recrutement des cadres et agents, enseignants et non enseignants, le commissionnement des chargés d'inspection de l'apprentissage placés auprès des directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt,
- la collaboration à des études et expertises thématiques dans le cadre du programme annuel d'activité ;

3°) la contribution à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;

4°) la participation à la formation initiale et continue des personnels du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Les modalités d'exercice de ces missions sont précisées dans la note de service DGER/MAPAT/2018-83 du 01-02-2018.

##### 1.2 - Conditions de nomination dans l'emploi

Peuvent accéder à l'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole :

- 1- Les fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière appartenant à un corps ou à un cadre d'emploi classé dans la catégorie A ou assimilée dont l'indice terminal est au moins égal à la hors échelle A et **justifiant de cinq ans de service effectif dans un grade d'avancement.**
- 2- Les fonctionnaires ayant occupé **un ou des emplois du groupe II** pendant une **durée minimale de trois ans.**

Pour la nomination dans un emploi d'inspecteur à compétence pédagogique, les agents doivent justifier, en outre, d'au moins cinq années de service d'enseignement relevant du secteur public d'enseignement.

Peuvent donc se présenter les fonctionnaires :

- appartenant à un corps de catégorie A ou A+, ayant atteint, au moment de leur nomination sur l'emploi d'inspecteurs **au minimum cinq ans dans un grade d'avancement** : ingénieur en chef des ponts, des

eaux et des forêts, agrégé hors classe, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, maître de conférences dans l'enseignement supérieur hors classe, administrateur civil hors classe, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique (IA-IPR) hors classe, inspecteur de l'éducation nationale (IEN) hors classe, PCEN ou PCEA hors classe, PLP ou PLPA hors classe, attaché principal ou hors classe, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement (IAE) divisionnaire ou hors classe, etc...

- ayant occupé pendant au moins trois ans un ou plusieurs des emplois du groupe I ou du groupe II de la liste fixée par l'arrêté du 14 novembre 2019 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (*NB : les personnels occupant un emploi du groupe III peuvent néanmoins postuler s'ils remplissent les conditions de l'alinéa précédent dans leur corps d'origine*).

Les inspecteurs de l'enseignement agricole sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

**Hormis pour les emplois de référents**, le directeur général de l'enseignement et de la recherche appuie sa décision de recrutement dans l'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole sur l'avis d'une commission comportant au minimum trois membres choisis pour leur connaissance d'une part des fonctions d'inspection, d'évaluation et de contrôle et d'autre part du domaine de compétence et de la spécialité pour lequel le recrutement est effectué. La commission est présidée par un membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, et comprend :

- un inspecteur de l'enseignement agricole, et, au minimum :
- soit un membre d'une inspection générale ou d'un conseil général extérieur au MAA, soit une autre personnalité qualifiée dans la spécialité de recrutement

L'examen des candidatures permet d'évaluer l'expertise du candidat dans la spécialité concernée et son aptitude à la mettre à profit pour exercer les fonctions d'inspecteur. Il comprend deux phases :

- une phase d'analyse des dossiers, à laquelle est associé le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole, qui vise à identifier les candidats retenus pour être convoqués à un entretien.
- une phase d'entretiens individuels : chaque candidat retenu à l'issue de la première phase fait l'objet d'un entretien d'une durée maximale de 50 minutes.

**Pour les emplois de référents**, les candidats font l'objet d'un entretien avec le doyen de l'inspection.

#### 1.4 - Déroulement de carrière

Les fonctionnaires occupant un emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole sont placés en position de détachement de leur corps d'origine pour une durée maximale de quatre ans, renouvelable une fois.

L'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole comporte six échelons qui vont de l'indice brut 872 à la hors échelle B. La durée du temps de service exigée pour accéder à l'échelon supérieur est fixée à deux ans du premier au quatrième échelon et trois ans dans le cinquième échelon.

#### 1.5 - Conditions d'exercice de l'emploi

L'activité des inspecteurs s'exerce dans toute la France, et nécessite des déplacements fréquents.

La résidence administrative retenue est déterminée en référence aux règles suivantes :

- choix en priorité d'une capitale régionale en France continentale (dans la configuration antérieure à la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions),
- à titre dérogatoire, une localisation justifiant de liaisons ferroviaires avec PARIS plus favorables en distance et en temps.

Il est indiqué que les inspecteurs nouvellement recrutés font l'objet lors la première année de fonction de dispositifs d'adaptation à la prise de fonctions, ce qui entraînera notamment la participation à diverses activités à l'administration centrale

#### 1.6 - Aptitudes générales requises



L'attention des candidats est appelée sur les aptitudes et exigences qu'imposent les fonctions d'inspection ; celles-ci nécessitent en effet des capacités d'analyse et de synthèse dans des situations diverses, complexes et souvent inattendues ou délicates.

Leur attention est également appelée sur le changement de position qu'entraîne l'accès à la fonction d'inspection : participant à l'exercice de l'autorité hiérarchique sans toutefois la détenir directement, contribuant à la définition et à la mise en œuvre de la politique du service public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, les inspecteurs doivent faire preuve à la fois d'aptitudes à l'exercice de l'autorité et de qualités de contact, d'animation, de persuasion et de discrétion. Ils doivent également, lors de leurs appréciations ou expertises, savoir ne pas se départir de l'objectivité et de l'indépendance de jugement inhérentes à leur charge. Enfin, ils doivent faire preuve d'une forte indépendance intellectuelle, du sens des responsabilités et de rigueur administrative.

Ces éléments amènent à rechercher préférentiellement des candidats ayant une expérience professionnelle diversifiée, incluant des prises de responsabilité.

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

**Inspecteur du domaine pédagogique – biologie écologie**

<b>N° du poste :</b>		
<b>Catégorie :</b>		
<b>Classement parcours professionnel :</b>		<b>Groupe RIFSEEP 3</b>
<b>Poste susceptible d'être vacant</b>		
<b>Présentation de l'environnement professionnel</b>	<p>L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER, est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Elle est organisée en deux domaines (« pédagogique » et « établissements et missions »).</p> <p>Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.</p>	
<b>Objectifs du poste</b>	<p>L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Il participe à la formation initiale et continue des personnels.</p>	
<b>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle)</li> <li>- Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants</li> <li>- Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation</li> <li>- Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA)</li> <li>- Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux</li> </ul>	
<b>Champ relationnel du poste</b>	<p>Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique</p> <p>Services de la DGER.</p> <p>DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole</p> <p>Etablissements du dispositif national d'appui (Agrosup Dijon et ENSFEA en particulier)</p> <p>Services extérieurs au MAA (IGEJS,...)</p>	
<b>Compétences liées au</b>	<b>Savoirs</b>	<b>Savoir-faire</b>

<b>poste</b>	<p>Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions</p> <p>Connaissance du système d'éducation et en particulier de l'enseignement agricole</p> <p>Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements</p>	<p>Rigueur et respect des règles déontologiques</p> <p>Aptitude au travail en équipe</p> <p>Qualités relationnelles</p> <p>Aptitude à l'analyse et à la synthèse</p> <p>Sens de la pédagogie</p> <p>Maitrise de l'expression écrite et orale</p> <p>Loyauté et sens du service public</p>
<b>Personnes à contacter</b>	<p>Philippe Vincent, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole  Tel : 01 49 55 52 85  courriel : <a href="mailto:philippe.vincent@agriculture.gouv.fr">philippe.vincent@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Ghislaine Sauboa, Secrétaire générale  Tel : 01 49 55 52 83  courriel : <a href="mailto:ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr">ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr</a></p>	

**Inspecteur E et M - spécialité : formation professionnelle continue et apprentissage**

<b>N° du poste :</b>	
<b>Catégorie :</b>	
<b>Classement parcours professionnel :</b>	<b>Groupe RIFSEEP 3</b>
<b>Poste susceptible d'être vacant</b>	
<b>Présentation de l'environnement professionnel</b>	<p>L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Elle est organisée en deux domaines (« pédagogique » et « établissements et missions »).</p> <p>Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 25 inspecteurs du domaine « établissements et missions ».</p>
<b>Objectifs du poste</b>	<p>L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.</p>
<b>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</b>	<p>Inspecter la mise en œuvre de la mission formation professionnelle continue et apprentissage, des dispositifs de formation, de validation ou de certification</p> <p>Conduire l'inspection des centres et des personnels des centres</p> <p>Assurer le contrôle pédagogique relatif à la mise en œuvre de l'apprentissage</p> <p>Participer aux actions de formation, d'appui et de conseil auprès des directeurs, des équipes pédagogiques et des autres personnels des centres,</p> <p>Contribuer à l'expertise et l'appui en faveur des différents échelons de l'administration et à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricole</p> <p>Participer à l'analyse des emplois, des qualifications et leurs évolutions, à l'expertise des référentiels, à l'évaluation des dispositifs de formation et de certification,</p> <p>Evaluer et expertiser des dispositifs de formation professionnelle continue et d'apprentissage</p> <p>Participer à des expertises et études transversales</p>
<b>Champ relationnel du poste</b>	<p>Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement les coordonnateurs du domaine « établissement et missions</p> <p>Services de la DGER.</p> <p>DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole</p> <p>Etablissements du dispositif national d'appui (Agrosup Dijon et ENSFEA en particulier)</p> <p>Services extérieurs au MAA (Ministère du travail, MENJ,...)</p>

	Organisations professionnelles	
<b>Compétences liées au poste</b>	<b>Savoirs</b>	<b>Savoir-faire</b>
	<p>Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole</p> <p>Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements</p> <p>Connaissance du système de formation tout au long de la vie et de la pédagogie de l'alternance</p>	<p>Rigueur et respect des règles déontologiques</p> <p>Aptitude au travail en équipe</p> <p>Qualités relationnelles</p> <p>Aptitude à l'analyse et à la synthèse</p> <p>Sens de la pédagogie</p> <p>Maitrise de l'expression écrite et orale</p> <p>Loyauté et sens du service public</p>
<b>Personnes à contacter</b>	<p>Philippe Vincent, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole  Tel : 01 49 55 52 85  courriel : <a href="mailto:philippe.vincent@agriculture.gouv.fr">philippe.vincent@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Ghislaine Sauboa, Secrétaire générale  Tel : 01 49 55 52 83  courriel : <a href="mailto:ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr">ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr</a></p>	

**Inspecteur du domaine E et M - spécialité : administratif, juridique et financier**

<b>N° du poste :</b>		
<b>Catégorie :</b>		
<b>Classement parcours professionnel :</b>		<b>Groupe RIFSEEP 3</b>
<b>Poste susceptible d'être vacant</b>		
<b>Présentation de l'environnement professionnel</b>	<p>L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Elle est organisée en deux domaines (« pédagogique » et « établissements et missions »).</p> <p>Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 25 inspecteurs du domaine « établissements et missions ».</p>	
<b>Objectifs du poste</b>	<p>L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Il participe à la formation initiale et continue des personnels.</p>	
<b>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, et de santé</li> <li>- Participer aux inspections d'établissements</li> <li>- Participer au recrutement, à la formation initiale et continue des personnels de direction et administratifs ; participer à la formation des personnels de direction.</li> <li>- Apporter une expertise dans les champs administratif, juridique et financier aux différents échelons de l'administration</li> <li>- Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine établissements et missions ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux</li> </ul>	
<b>Champ relationnel du poste</b>	<p>Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine « établissements et missions »</p> <p>Services de la DGER et du Secrétariat général</p> <p>DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole</p> <p>Etablissements du dispositif national d'appui (Agrosup Dijon et ENSFEA en particulier)</p> <p>Services extérieurs au MAA (DGFIP, MENJ,...)</p>	
<b>Compétences liées au</b>	<b>Savoirs</b>	<b>Savoir-faire</b>

<b>poste</b>	<p>Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole</p> <p>Connaissance de la réglementation financière et comptable et du statut général de la fonction publique</p> <p>Connaissance de l'organisation des établissements et des textes réglementaire qui les régissent</p>	<p>Rigueur et respect des règles déontologiques</p> <p>Aptitude au travail en équipe</p> <p>Qualités relationnelles</p> <p>Aptitude à l'analyse et à la synthèse</p> <p>Sens de la pédagogie</p> <p>Maitrise de l'expression écrite et orale</p> <p>Loyauté et sens du service public</p>
<b>Personnes à contacter</b>	<p>Philippe Vincent, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole  Tel : 01 49 55 52 85  courriel : <a href="mailto:philippe.vincent@agriculture.gouv.fr">philippe.vincent@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Ghislaine Sauboa, Secrétaire générale  Tel : 01 49 55 52 83  courriel : <a href="mailto:ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr">ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr</a></p>	

**Inspecteur du domaine E et M - spécialité : établissements et vie éducative**

<b>N° du poste :</b>		
<b>Catégorie :</b>		
<b>Classement parcours professionnel :</b>		<b>Groupe RIFSEEP 3</b>
<b>Poste susceptible d'être vacant</b>		
<b>Présentation de l'environnement professionnel</b>	<p>L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Elle est organisée en deux domaines (« pédagogique » et « établissements et missions »).</p> <p>Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 25 inspecteurs du domaine « établissements et missions ».</p>	
<b>Objectifs du poste</b>	<p>L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Il participe à la formation initiale et continue des personnels.</p>	
<b>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des personnels de direction et d'éducation des établissements</li> <li>- Exercer des missions de conseil, d'évaluation et de contrôle des EPLEFPA et des établissements d'enseignement supérieur ; analyser l'exercice de leurs missions, la mise en œuvre de leur projet, leur pilotage, l'organisation du service, la manière de servir des personnels, le fonctionnement de la vie éducative, leur climat social,...</li> <li>- Participer à la formation initiale et continue des personnels de direction</li> <li>- Apporter une expertise aux différents échelons de l'administration</li> <li>- Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine établissements et missions ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux</li> </ul>	
<b>Champ relationnel du poste</b>	<p>Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine « établissements et missions »</p> <p>Services de la DGER et du Secrétariat général</p> <p>DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole</p> <p>Etablissements du dispositif national d'appui (Agrosup Dijon et ENSFEA en particulier)</p> <p>Services extérieurs au MAA (MENJ, IGESR,...)</p>	
<b>Compétences liées au</b>	<b>Savoirs</b>	<b>Savoir-faire</b>



<b>poste</b>	Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole  Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des établissements  Connaissance du domaine éducatif  Connaissance des dispositifs de formation et d'éducation	Rigueur et respect des règles déontologiques  Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie Maîtrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public
<b>Personnes à contacter</b>	Philippe Vincent, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : <a href="mailto:philippe.vincent@agriculture.gouv.fr">philippe.vincent@agriculture.gouv.fr</a> Ghislaine Sauboa, Secrétaire générale Tel : 01 49 55 52 83 courriel : <a href="mailto:ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr">ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr</a>	

**Inspecteur du domaine pédagogique – référent : hippologie**

<b>N° du poste :</b>		
<b>Catégorie :</b>		
<b>Classement parcours professionnel :</b>		<b>Groupe RIFSEEP 3</b>
<b>Poste vacant, ouvert exclusivement aux inspecteurs de l'enseignement agricole</b>		
<b>Présentation de l'environnement professionnel</b>	<p>L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER, est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Elle est organisée en deux domaines (« pédagogique » et « établissements et missions »).</p> <p>Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.</p>	
<b>Objectifs du poste</b>	<p>L'inspecteur référent dispose d'une expertise approfondie dans le domaine de l'hippologie, afin d'être le correspondant privilégié pour les travaux de l'inspection relatifs au cheval (diplômes, enseignements optionnels, centres équestres,...), le cas échéant en relation avec d'autres inspecteurs pédagogiques et les inspecteurs chargés des exploitations et des ateliers technologiques.</p> <p>Il exerce par ailleurs les missions permanentes relatives à la spécialité productions animales, dont il maîtrise parfaitement les méthodologies</p>	
<b>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer un référent pour la construction des référentiels de diplôme dans le domaine du cheval, et apporter son expertise pour les formations relatives à ce domaine,</li> <li>- Assurer une veille scientifique et technique dans ce domaine,</li> <li>- Contribuer à l'évaluation des centres équestres</li> <li>- Assurer la relation avec les professionnels du domaine du cheval et l'IFCE,</li> <li>- Mettre en œuvre les missions permanentes de l'inspection dans le domaine des productions animales</li> </ul>	
<b>Champ relationnel du poste</b>	<p>Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique</p> <p>Services de la DGER.</p> <p>DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole</p> <p>Etablissements du dispositif national d'appui (Agrosup Dijon et ENSFEA en particulier)</p> <p>Délégués régionaux à l'ingénierie de formation</p> <p>Professionnels du domaine du cheval, IFCE</p>	
<b>Compétences liées au</b>	<b>Savoirs</b>	<b>Savoir-faire</b>

<b>poste</b>	<p>Maitrise des procédures et méthodologies d'exercice des missions permanentes de l'inspection de l'enseignement agricole</p> <p>Expertise approfondie du secteur hippique</p> <p>Maitrise des contenus disciplinaires et de la didactique des productions animales</p>	<p>Aptitude à l'animation de groupes de travail</p> <p>Rigueur et respect des règles déontologiques</p> <p>Aptitude au travail en équipe</p> <p>Qualités relationnelles</p> <p>Aptitude à l'analyse et à la synthèse</p> <p>Sens de la pédagogie</p> <p>Maitrise de l'expression écrite et orale</p> <p>Loyauté et sens du service public</p>
<b>Personnes à contacter</b>	<p>Philippe Vincent, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole  Tel : 01 49 55 52 85  courriel : <a href="mailto:philippe.vincent@agriculture.gouv.fr">philippe.vincent@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Ghislaine Sauboa, Secrétaire générale  Tel : 01 49 55 52 83  courriel : <a href="mailto:ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr">ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr</a></p>	

**Inspecteur du domaine pédagogique – référent : numérique éducatif**

<b>N° du poste :</b>		
<b>Catégorie :</b>		
<b>Classement parcours professionnel :</b>		<b>Groupe RIFSEEP 3</b>
<b>Poste vacant, ouvert exclusivement aux inspecteurs de l'enseignement agricole</b>		
<b>Présentation de l'environnement professionnel</b>	<p>L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER, est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Elle est organisée en deux domaines (« pédagogique » et « établissements et missions »).</p> <p>Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.</p>	
<b>Objectifs du poste</b>	<p>L'inspecteur référent dispose d'une expertise approfondie dans le domaine du numérique éducatif, afin d'être le correspondant privilégié pour les travaux de l'inspection dans ce domaine, l'accompagnement des équipes et l'élaboration de ressources. Il assure le suivi du plan numérique éducatif.</p> <p>Il exerce par ailleurs les missions permanentes relatives à la spécialité technologies de l'information et multimédia, dont il maîtrise parfaitement les méthodologies</p>	
<b>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien avec les inspecteurs pédagogiques, accompagner les équipes pédagogiques pour l'usage du numérique éducatif</li> <li>- Assurer le suivi du plan numérique éducatif,</li> <li>- Contribuer à l'élaboration et à la diffusion de ressources éducatives numériques</li> <li>- Assurer le suivi des expérimentations pour le développement du numérique (e-Fran,...)</li> <li>- Mettre en œuvre les missions permanentes de l'inspection dans le domaine des technologies de l'information et du multimédia</li> </ul>	
<b>Champ relationnel du poste</b>	<p>Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique</p> <p>Services de la DGER.</p> <p>DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole</p> <p>Etablissements du dispositif national d'appui (Agrosup Dijon et ENSFEA en particulier)</p> <p>Partenaires institutionnels (MENJ,...)</p>	
<b>Compétences liées au</b>	<b>Savoirs</b>	<b>Savoir-faire</b>

<b>poste</b>	Maitrise des procédures et méthodologies d'exercice des missions permanentes de l'inspection de l'enseignement agricole  Expertise approfondie du numérique éducatif  Maitrise des contenus disciplinaires et de la didactique des technologies informatiques et du multimédia	Aptitude à l'animation de groupes de travail  Rigueur et respect des règles déontologiques  Aptitude au travail en équipe  Qualités relationnelles  Aptitude à la conduite de projets  Sens de la pédagogie  Maitrise de l'expression écrite et orale  Loyauté et sens du service public
<b>Personnes à contacter</b>	Philippe Vincent, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : <a href="mailto:philippe.vincent@agriculture.gouv.fr">philippe.vincent@agriculture.gouv.fr</a> Ghislaine Sauboa, Secrétaire générale Tel : 01 49 55 52 83 courriel : <a href="mailto:ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr">ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr</a>	